

CONDITIONS GENERALES DE VENTES



MAROC



COLOMBIE

VS

Rencontre comptant pour le Play-offs du Groupe mondial I Les 7-8 février 2026- Club USM TCC- Casablanca

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente sont établies par la Fédération Royale Marocaine de Tennis (FRMT) dans le cadre de la vente en ligne de la billetterie de la rencontre de la Coupe Davis à Casablanca les 7 et 8 Février 2026 opposant l'Equipe Nationale Marocaine à son homologue Colombienne comptant pour les Play-offs pour l'accésion au Groupe Mondial 1.

1 - Dispositions générales

1-1 Coordonnées de la Fédération Royale Marocaine de Tennis

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS, Complexe Al Amal Quartier des Sports Beauséjour, Casablanca, ICE 001832784000061

1-2 Acceptation

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente avant de passer commande et les avoir acceptées sans réserve.

1-3 Objet

Dispositions contractuelles.

1-4 Dispositions contractuelles

La nullité d'une clause contractuelle des Conditions Générales de Vente n'entraînera pas la nullité de l'intégralité des présentes.

1-5 Modification des conditions générales de vente

La FRMT se réserve la faculté de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le client.

2 - Commandes

2-1 Caractère définitif de la commande

Les commandes effectuées sur le Site Web valent engagement ferme et définitif, et après confirmation de ladite commande par la FRMT par voie de courrier électronique à l'adresse email communiquée par le client.

2-2 Modification de la commande

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par le client est soumise à l'acceptation de la FRMT.

2-3 Validité de la commande

La FRMT se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et plus particulièrement dans le cas où les quantités commandées sont anormalement élevées par rapport aux quantités habituellement commandées par les clients en qualité de consommateurs.

Sauf indication contraire, le nombre total de places en réservation cumulé par personne ne peut être supérieur à 4 billets en catégorie 1 et 4 billets en catégorie 2 par commande, ou au nombre maximum de billets précisé spécifiquement pour certains événements pendant le process d'achat. Il est également interdit d'obtenir ou de tenter d'obtenir des billets par l'utilisation non autorisée de tout robot ou logiciel automatisé, ou d'un lien non autorisé vers un site Web, ou par toute autre activité illégale ou non autorisée.

En cas de non-respect de ces règles, par un acheteur individuel ou par de multiples acheteurs connectés en simultanés (par exemple en utilisant plusieurs cartes de crédit ou en réservant plusieurs commandes sur la même carte de crédit), ou par le biais de moyens automatisés de réservation, la FRMT se réserve le droit d'annuler les commandes que nous soupçonnons raisonnablement d'avoir été passées en violation de ces présentes conditions générales de vente, sans aucun préavis, et tous les articles obtenus dans le cadre de ces commandes seront nuls.

3 - Le prix du billet

Le prix est exprimé en DIRHAMS. Le prix indiqué dans la confirmation de commande est le prix définitif, exprimé en toutes taxes comprises.

4 - Remise des billets

La remise du billet est effectuée par voie électronique, il est imprimable à domicile et pourvu d'un QR code unique. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite et ne vous procurera aucun avantage. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation.

En tout état de cause, la FRMT ne peut être tenue pour responsable de la non-remise du Billet au client, si cette non-remise est due à la communication d'informations erronées par le client.

Lorsque le Billet est envoyé à l'adresse indiquée par le client, il lui appartient de vérifier la nature du Billet envoyé et, en cas d'erreur, d'émettre des réserves, éventuellement de refuser le Billet, et d'en avertir la FRMT dans un délai de 48h.

Le remboursement du paiement des événements annulés avec des billets s'effectue automatiquement vis-à-vis de l'acheteur de billets au moyen d'un crédit sur la carte de crédit indiquée lors du processus de commande.

5 - Annulation, Remboursement, Utilisation

Les billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation

Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation d'un événement. En cas d'annulation de l'événement, seul le prix du billet sera remboursé. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

Aucun duplicita du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de 30 jours après la date à laquelle l'événement était prévu.

Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet.

À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un événement pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que la FRMT dans la mesure du possible, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre événement que celui-ci est bien maintenu sans modification.

6 – Valeur

La valeur des billets est celle en vigueur au jour de la confirmation de la commande par le client telle que mentionnée à l'article 2.1 ci-dessus. La FRMT s'engage à appliquer cette valeur à toute commande passée durant la période de validité telle qu'indiquée pour le Billet sur le Site Web.

Toute cession de billet à titre onéreux est formellement interdite.

7 - Consignation de la valeur des Billets

8-1 Exigibilité

La consignation de la valeur du Billet est effectuée à la commande, une fois que celle-ci a été confirmée par la FRMT.

8-2 Moyens de paiement

Le mode de paiement disponible pour le client est le paiement par carte bancaire.

La FRMT accepte les cartes bancaires marocaines et internationales sur son site Internet. Le paiement s'effectue via la plateforme Maroc Télécommerce

Cette solution est certifiée par le centre monétique interbancaire et 100% sécurisée.

8 - Règlement des litiges, Droit applicable et Juridiction compétente

9-1 Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à la FRMT. Contactez-nous sur billetteries@frmt.ma

9-2 Droit applicable et Juridiction compétente

Les Conditions Générales de Commercialisation sont régies par le droit marocain. Tout litige relatif à la commande ou aux présentes Conditions Générales de Vente sera soumis au tribunal compétent.

9 - Informatique et libertés

Les informations recueillies par la FRMT font l'objet d'un traitement destiné à assurer le traitement de la réservation de l'Acheteur, ainsi que pour renforcer et personnaliser la communication notamment par lettres/courriers électroniques d'information, et enfin pour personnaliser son Site Web en fonction des préférences constatées des Acheteurs.

Les données personnelles communiquées par l'Acheteur sont destinées à la FRMT. Elle s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à ne les communiquer à aucun parti tiers.

Conformément à la loi n° 09-08 promulguée par le Dahir 1-09-15 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : billetteries@frmt.ma

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à ce que les données qui vous concernent fassent l'objet d'un traitement.

10 - Confidentialité et utilisation des données

Les informations recueillies sur par la FRMT font l'objet d'un traitement destiné à :

- - associer un acheteur à un billet acheté
- - identifier un acheteur particulier pour des demande de remboursement ou annulation
- - suivre l'évolution des volumes de vente de billets.

Les destinataires des données sont :

- - Service financier
- - Service marketing
- - Direction générale

Relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : billetteries@frmt.ma